



# CHARTRE D'ENGAGEMENT BASKET 3 X 3



## 1- PRESENTATION du CLUB :

L'association Etoile Angers Basket (EAB), affiliée à la FFBB (Fédération Française de Basket Ball), a pour finalité le développement et la pratique du Basket Ball et de permettre à chaque adhérent d'évoluer à son niveau en proposant différentes filières de pratique :

- **Le MINI BASKET** pour les enfants né(e)s entre 2010 et 2015
- **BASKET 5 X 5** - U13 à Seniors - Masculins et Féminins
- **BASKET 3 X 3** - U15 - U18 - U23 - Masculins et Féminins
- **FILIERE ELITE MASCULIN**- U13 - U15 - U17 - U18 et Seniors Masculins
- **LE BASKET LOISIRS ET SANTE**

**Chaque filière possède sa propre chartre** afin de définir les modalités de fonctionnement et les engagements entre le club, l'adhérent et les parents.

**Tous joueurs, parents, entraîneurs, dirigeants, doivent la connaître et l'accepter**, sans jamais oublier qu'elle demeure un moyen et non une fin.

## 2 - ADHESION à l'EAB = LICENCE FFBB :

Toute personne demandant son adhésion à l'Etoile Angers basket devra :

- satisfaire à la visite médicale.
- s'acquitter de sa cotisation.
- accepter sans réserve la présente charte.

Le jour du dépôt du dossier d'adhésion, il sera exigé la totalité de la cotisation pouvant s'effectuer en Chèque, Espèces, Chèques vacances, Pass Culture sport, Coupons sports. (Encaissement des chèques : 1er ou 15 ou 30 du mois – entre le 1<sup>er</sup> juillet et 30 décembre)

Toute cotisation versée est définitivement acquise. Il ne saurait être exigée un remboursement de cotisation en cours d'année en cas de démission ou d'exclusion d'un membre (sauf cas exceptionnel étudié par le comité directeur). **Les non-licenciés ne pourront pas participer aux entraînements ni aux compétitions.**

## 3 - Le BASKET 3 X 3, c'est quoi ?

Le 3X3 est une **pratique conviviale et libre du basket.**

Le 3X3 est basé sur une **gestion autonome**. Les équipes sont constituées pour un match, pour un tournoi ou plus !

**Le club propose des créneaux d'entraînement dédiés à la pratique du 3 x 3, éventuellement en commun avec les joueurs du basket 5x5.**

**Les licenciés 3 x 3 disposent d'un accès libre à ses entraînements, selon les catégories :**

CATEGORIE 3 X 3	ENTRAINEMENT sur les créneaux :
U15	U15
U18	U17
U23	U20

**Pour participer à des compétitions ou tournois officiels, le joueur pourra créer un profil sur le site FIBA :**

<https://play.fiba3x3.com/players/>

## **4 – CHARTE D'ENGAGEMENT :**

### **ENTRAINEMENTS ET COMPETITIONS**

Art 1 : Tout joueur est libre de participer ou non aux entraînements 3 x 3. Ceci étant une participation régulière est recommandée.

Art 2 : Tout joueur s'engage à respecter le déroulement des entraînements et à respecter les joueurs quelque soit leur niveau ou âge.

Art 3 : Tout joueur participe librement à des tournois ou compétitions 3 x 3, avec les partenaires de son choix. Ceci étant il représente le club lors de ces compétitions, il devra donc respecter les organisateurs, adversaires, arbitres ou superviseurs.

Art 4 : Tout joueur doit prendre soin de son équipement (maillot, survêtement, sac...) et des équipements sportifs qu'il est amené à utiliser. Les joueurs doivent laisser obligatoirement en état de propreté permanent les vestiaires, les locaux et abords immédiats du terrain après les entraînements et compétitions.

### **PARTICIPATION DES PARENTS ou DE L'ADHERENT**

Art 5 : Comme pour tous licenciés de l'EAB, il est demandé également une implication des jeunes et/ou des parents dans les manifestations sportive ou extra sportives (commissions, tournois, permanences des matches de l'équipe 1 ou 2 masculine, soirées etc.).

### **COMPORTEMENT / DISCIPLINE**

Art 6 : Tous les adhérents sont tenus de respecter la présente charte. Il est attendu de chaque licencié une attitude exemplaire, lors de l'exercice de quelque fonction qui soit, liée à l'activité Basket.

Art 7 : Tout joueur faisant l'objet d'un rapport officiel d'un organisme fédéral, d'un dirigeant du club, d'un entraîneur-manager du club ou d'un responsable d'équipe du club pourra être entendu par le Conseil d'Administration ou la commission de discipline du club.

Tout membre licencié peut être sanctionné pour les motifs suivants :

- Détérioration ou dégradation volontaire de matériels appartenant ou non à l'association.
- Propos désobligeants envers les autres membres, comportement non conforme avec l'éthique sportive et celle du club.
- Insultes, tentatives de coups, coups volontaires à un officiel, un licencié ou un spectateur
- Joueur sous l'emprise de l'alcool, usage ou détention de produits stupéfiants, vol ...

Art 8 : Si une sanction devait être donnée au joueur par le club et n'était pas respectée, le joueur se verrait refuser son renouvellement de licence pour la saison suivante.